

A photograph of a stone arch bridge spanning a river in a rocky, mountainous landscape. The bridge is made of reddish-brown stone and has a large central arch. Two people are visible on top of the bridge. The water in the river is calm and reflects the bridge and the surrounding rocks. The sky is overcast.

L'actualité 2024 des bassins **Rhône-Méditerranée** et de **Corse**



TOP DÉPART POUR L'ÉLABORATION DU SDAGE 2028-2033

Alors que le SDAGE 2022-2027 est en cours de mise en œuvre, les travaux préparatoires du SDAGE 2028-2033 ont été lancés par le comité de bassin afin d'assurer une large concertation et une réelle co-construction tout en respectant les échéances réglementaires. Premières étapes: la définition du calendrier et du programme de travail pour l'élaboration du SDAGE 2028-2033 et l'identification des grands enjeux de l'eau à traiter.

Ces grands enjeux sont présentés dans la synthèse des questions importantes, document qui doit permettre d'identifier les besoins d'évolution majeurs du SDAGE, de

mettre en évidence les leviers et freins actuels à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux, pour ensuite trouver des réponses dans la rédaction du SDAGE 2028-2033.

Le projet de synthèse des questions importantes et le calendrier de travail pour le SDAGE 2028-2033 ont été adoptés par le comité de bassin le 4 octobre 2024, séance lors de laquelle a également été validé le lancement, au 25 novembre 2024, des consultations officielles des assemblées (pendant 4 mois) et du public (pendant 6 mois) sur cette synthèse. Les avis reçus dans le cadre de ces consultations serviront à alimenter la rédaction du futur SDAGE.



*En tant que citoyens, quels sont, pour vous, les défis prioritaires pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin Rhône-Méditerranée pour la prochaine décennie ?
Quel rôle les citoyens peuvent-ils jouer pour relever ces défis ?*

Un panel de 30 citoyens du bassin Rhône-Méditerranée tirés au sort, illustrant la diversité de la population de ce territoire, a répondu à ces questions. L'objectif: enrichir la synthèse des questions importantes d'une vision citoyenne des enjeux de l'eau et des leviers d'action possibles. Constitué en janvier 2024, ce panel s'est réuni à 8 reprises pour travailler aux côtés des services du bassin pendant 6 mois. Après une formation et une sensibilisation aux grands enjeux de l'eau, les participants ont débattu et formulé une réponse collective aux questions posées.

Les travaux du panel citoyen ont été restitués au bureau du comité de bassin, lors de sa séance du 28 juin 2024.



Retrouvez la synthèse des questions importantes et la contribution citoyenne sur les grands enjeux de l'eau sur Les étapes d'élaboration du SDAGE 2028-2033 :



[L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée
\(eaufrance.fr\)](https://eaufrance.fr)

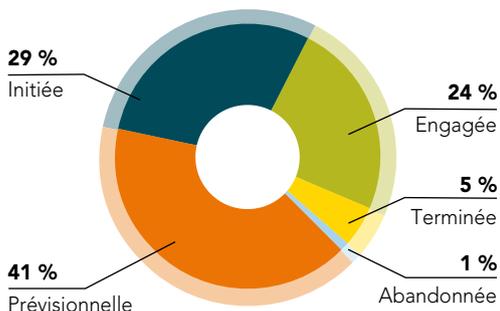
Bilan à mi-parcours encourageant



Ce bilan, présenté au comité de bassin du 6 décembre 2024, rend compte de l'avancement des 9 580 actions opérationnelles visant la réduction des impacts des pressions de toutes origines qui s'opposent à l'atteinte du bon état des eaux. Il propose également une analyse des principaux facteurs qui ralentissent la réalisation de ces actions et les leviers à mobiliser pour y répondre.

En synthèse, après 2 ans de mise en œuvre, 29 % d'actions sont engagées ou terminées et 29 % sont en cours de lancement. Cette dynamique est encourageante mais la mobilisation de tous, maîtres d'ouvrage et services de l'État, reste nécessaire pour engager les 40 % restant.

Avancement de l'ensemble des actions des PAOT du bassin (hors domaine agricole)



POINT DE VUE



Martial Saddier

Président du comité de bassin Rhône-Méditerranée

Le 12^e programme, un atout pour relever le défi de l'eau dans les territoires

Le Comité de bassin Rhône-Méditerranée a approuvé unanimement le 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau parce qu'il répond aux attentes de tous les acteurs des territoires. Il a été élaboré en associant largement les élus, les acteurs économiques et les acteurs associatifs, notamment dans les commissions géographiques du comité de bassin et le bureau du comité de bassin a été étroitement associé au travail de préparation conduit par le Conseil d'administration de l'agence.

Maintenant, il appartient à tous les acteurs du bassin de s'engager pour agir, en mobilisant les moyens financiers du 12^e programme. L'agence dispose en effet d'une capacité d'intervention financière en augmentation, et retrouve ainsi un niveau comparable à celui qu'elle avait avant la création de l'OFB et son financement par les agences de l'eau. Ces moyens supplémentaires, qui ont été rendus possibles avec l'annonce par le Président de la République du plan eau, vont permettre d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans la réalisation des travaux indispensables à une meilleure gestion de l'eau tout en permettant la satisfaction des usages. Car c'est bien au niveau des territoires, au plus près du terrain, que les actions d'adaptation au changement climatique doivent être réalisés et soutenues. C'est un enjeu majeur pour nos territoires auquel répond le 12^e programme car de toute la France métropolitaine, le bassin Rhône-Méditerranée est de loin le plus impacté.

Les moyens financiers supplémentaires ont été discutés en recherchant le consensus et en rééquilibrant les efforts de chacun. Pour amplifier les économies d'eau, les industriels sont mis plus activement à contribution, en échange de quoi de nombreuses actions leur seront destinées.

À l'heure où l'État cherche à faire des économies et où les agences d'État sont remises en cause, il est important de défendre les comités de bassin qui sont des instances ancrées dans les territoires et peu coûteuses (ses membres sont bénévoles). Par ailleurs, il est indispensable de veiller à la répartition financière des aides. Ce n'est pas aux redevances de l'eau de financer les politiques de préservation de la biodiversité. Enfin, l'échelle du bassin hydrographique, fondée sur le principe de solidarité entre les territoires, est la plus pertinente pour élaborer les grandes orientations des politiques publiques de l'eau. Ce serait une grave erreur de casser ce modèle français.

Adoption des grands enjeux du bassin en vue de l'élaboration du SDAGE 2028-2033

Le comité de bassin de Corse a adopté le 18 septembre 2024 une synthèse des grands enjeux du bassin pour le cycle 2028-2033. Ce document, pédagogique et illustré, a été élaboré par le comité de bassin à partir des résultats des *scontri d'il aqua* organisée en 2023 ainsi que sur délibération de l'Assemblée de Corse.

Une large consultation sur ces grands enjeux a été lancée le 25 novembre 2024 pour une durée de 6 mois pour le public et de 4 mois pour les assemblées (chambre des territoires, *Assemblea di a giuventù*, comité territorial de la biodiversité, les EPCI, les comités de pilotage des sites Natura 2000 en phase d'animation et les comités consultatifs des réserves naturelles).

Ces travaux ainsi que les résultats de la consultation permettront d'identifier les pistes de travail pour l'élaboration du SDAGE pour le cycle 2028-2033 qui débutera mi-2025.

PROGRAMME DE MESURES 2022-2027 :

43 % des mesures programmées, engagées ou terminées

Au moment où l'échéance d'atteinte des objectifs environnementaux prévue par la DCE (2027) se rapproche, le bilan à mi-parcours du programme de mesure présenté au comité de bassin de Corse le 4 décembre 2024 est un document important pour faire le point sur les progrès accomplis et les efforts restant à déployer.

Les conclusions sont positives: la lutte contre les pressions qui dégradent les milieux progresse, malgré les défis techniques et financiers à relever. Les mesures visant à résorber les déséquilibres quantitatifs et la lutte contre les pollutions agricoles avancent moins vite que prévu et nécessitent de maintenir la mobilisation de tous les acteurs concernés sur les prochaines années.

POINT DE VUE



Vannina Chiarelli-Luzi

Conseillère exécutive en charge de la politique de l'eau, vice-présidente du Comité de bassin de Corse

Les spécificités et besoins corses intégrés dans le 12^e programme de l'agence de l'eau

Le 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau comprend aujourd'hui une sous-partie pour notre bassin et prend acte des évolutions constitutionnelles ou législatives qui pourraient intervenir. Parmi ses spécificités, on peut citer l'aide à la pose de compteurs individuels en cas d'évolution vers une tarification volumétrique (que jusque-là la Collectivité de Corse supportait seule), la mobilisation de ressources pour réduire les tensions partout si une instance l'identifie comme nécessaire, ou des conditions d'éligibilité différentes en ce qui concerne le prix minimum de l'eau ou encore l'obligation d'une tarification volumétrique. Avec près de la moitié des services publics d'eau potable qui pratiquent une tarification forfaitaire et qui le plus souvent ne sont pas équipés pour une tarification volumétrique, notamment dans le rural, le bond aurait été trop brutal et aurait empêché les investissements nécessaires. Enfin, le zonage de solidarité du programme, a été revu avec l'objectif pour la Collectivité de Corse et le Comité de bassin de n'exclure aucune commune rurale.

Si ce programme correspond davantage à nos attentes, il ne constitue, à nos yeux, qu'une étape de transition vers une Agence de l'eau propre au bassin. Le Comité de bassin de Corse, fruit d'une décentralisation inachevée en 2002, est le seul à ne pas en être doté.